

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

valtech.

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

SiegCo

PRÉSENTÉE PAR



Degroof
Petercam

CONSEILLÉE PAR



Degroof
Petercam

Finance

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE SIEGCO**

Prix de l'Offre :

11,50 euros par action

Durée de l'Offre :

15 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par SiegCo conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

SiegCo a l'intention de procéder, dans l'hypothèse où elle viendrait à détenir, seule ou de concert au moins 95% du capital et des droits de vote de Valtech, à un retrait obligatoire des actions Valtech qui n'auraient pas été apportées à l'Offre, conformément aux articles 2 et 4 de la loi luxembourgeoise du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public, dite « Loi Retrait Rachat », moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 11,50 euros par action Valtech sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« **CSSF** ») (il ne s'agit donc pas de la procédure de retrait obligatoire prévue aux articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF).

Conformément à l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et à l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 7 janvier 2016 sur l'offre publique d'achat simplifiée (ci-après l'« **Offre** »), apposé le visa n°16-007 en date du 7 janvier 2016 sur la note d'information établie par SiegCo.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SiegCo ont été déposées auprès de l'AMF le 8 janvier 2016 et mises à la disposition du public le 11 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ces informations, ainsi que la note d'information de SiegCo, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), de SiegCo (www.siegco.be) et de Valtech (www.valtech.fr) et peuvent être obtenues sans frais auprès de SiegCo, 18 place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique et de Banque Degroof Petercam, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. Il n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion du présent communiqué, de l'Offre, de tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales dans certaines juridictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.